

Département des ressources humaines
Service Développement des Ressources Humaines
Pôle carrière et avancements au choix IT
JYB/GR/MJ n°2025-030

DECISION

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Vu le code général de la Fonction Publique

Vu le code de la recherche

Vu le décret n°84-1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret n°2010-888 du 28 juillet 2010 modifié relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'État ;

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu les lignes directrices de gestion de l'Inserm en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels, applicables à compter du 1^{er} juin 2020 après avis du comité technique le 27 mai 2020 ;

Vu l'avis favorable émis par le comité d'analyse nationale compétent à l'égard du corps des ingénieurs de recherche, en sa séance du lundi 17 novembre 2025 ;

DECIDE

Article 1 : Les personnels dont les noms suivent sont inscrits sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps au choix des **ingénieurs de recherche au titre de l'année 2026 :**

8 possibilités

Matricule	Agent	Grade	BAP	Structure	Responsable de structure	Délégation régionale
00454352	DEGHMOUN Samia	IECN	J	ISP	BAROUKI Robert	Administration du siège
00009344	DIRRIG GROSCH Sylvie	IEHC	A	U1329	DUPUIS Luc	Est
00503254	GERARD Sylvain	IEHC	E	DSI	SAHNOUNE Sammy	Administration du siège
00016879	HANOUN-ZIANE Naïma	IEHC	A	U1037	CORDELIER Pierre	Occitanie Pyrénées
00014419	LALOU Claude	IEHC	A	U1211	LACOMBE Didier	Nouvelle Aquitaine

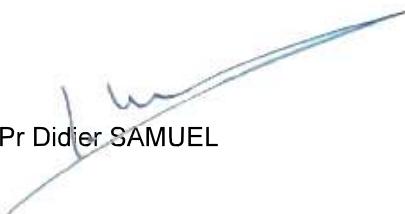
Les délais et voies de recours applicables à cette décision sont, conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, de deux mois à compter de sa notification, le juge compétent est le juge administratif.

Matricule	Agent	Grade	BAP	Structure	Responsable de structure	Délégation régionale
00012231	LAMARRE JOUENNE Isabelle	IEHC	A	U1182	HACHE François	Paris-IDF Sud
00543162	M'BAREK Khaled	IEHC	G	DR	PARMANTIER Laurence	Paris-IDF Sud
00009090	MERLE Blandine	IEHC	A	U1033	CHAPURLAT Roland	Auvergne-Rhône-Alpes

Article 2 : La part respective des femmes et des hommes promouvables est de 71 % et 29 %. Celle des fonctionnaires inscrits sur la présente liste d'aptitude à l'article 1 est de 62,5 % de femmes et 37,5 % d'hommes.

Fait à Paris, le 17/12/2025

Le Président-directeur général



Pr Didier SAMUEL

Les délais et voies de recours applicables à cette décision sont, conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, de deux mois à compter de sa notification, le juge compétent est le juge administratif.